Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Hélimax / SAF**	**04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**F-HPVG bleu blanc rouge**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**CAF / REFUGES**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge des Ecrins	5	0	0	
04/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du Glacier Blanc	5	0	1	
04/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du pelvoux	2	0	0	
04/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du Sélé	1	0	0	
04/07/17	Parking Entraigues	Refuge des Bans	3	0	0	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

rester dans l'axe des vallées et en altitude + ne pas survoler les contreforts du Pelvoux à basse altitude

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **380 / 2017**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **27/06 / 2017**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE au secteur Briançonnais/Vallouise